

En 1851, la fabrication des étoffes de soie brochées florissait à Lyon. Cette branche de notre industrie attirait le plus l'attention, et l'on s'intéressait vivement à l'étranger autant, si non même plus, au mérite artistique qu'à la valeur technique de nos produits.

On ne saisissait pas nettement en Angleterre que, dans la manufacture lyonnaise, il y avait unité d'action, et que, dans le même atelier, était entière l'élaboration de tous les éléments du travail, qu'il s'agisse du dessin, du coloris ou de la tissure. En France, on jugea qu'il fallait, sans s'écarter des règles prescrites, en ce temps-là, en matière de coopération, faire ressortir les liens étroits de l'art et de l'industrie, et le désir de montrer quelle était notre force dans l'art fut d'autant plus vif que l'Angleterre s'était attachée à exclure du concours toutes les œuvres d'art, du moins à en restreindre le nombre. C'est dans ces circonstances que le nom de Saint-Jean fut prononcé.

*
* *

Le 25 février 1851 la Commission des Beaux-Arts du Jury central français prenait la résolution suivante :

« Le dessin de fabrique ne devant pas être représenté dans la collection des produits de l'industrie lyonnaise, et M. Saint-Jean, célèbre peintre de fleurs, demeurant à Lyon, exerçant, bien qu'indirectement une influence réelle sur la partie artistique de la fabrication des soieries,

« La Commission des Beaux-Arts du Jury central émet l'avis que, par exception, plusieurs tableaux de fleurs de M. Saint-Jean peuvent être admis à figurer à l'Exposition de Londres dans les vitrines réservées aux soieries de Lyon.

« Le président de la Commission des Beaux-Arts,

(Signé) : « P. J. L. FONTAINE. » (1)

(1) Fontaine, membre de l'Institut, avait été architecte du Consulat, de Napoléon 1^{er}, de Louis XVIII, de Charles X et de Louis-Philippe.